

**ARRÊTÉ FIXANT LES TARIFS DE LA
RESTAURATION SCOLAIRE
À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 Juin 2026, donnant délégation au Maire pour fixer les droits et tarifs perçus au profit de la commune,

ARRÊTE :

Article 1er : Les tarifs de la restauration scolaire sont fixés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2026, et selon le tableau ci-annexé.

Article 2 : Les tarifs A et B sont déterminés de la façon suivante :

Tarif A : $1/12^{\text{ème}}$ du revenu fiscal de référence du foyer / nombre de parts = supérieur ou égal à 750 €

Tarif B : $1/12^{\text{ème}}$ du revenu fiscal de référence du foyer / nombre de parts = inférieur à 750 €

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Poligny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Jura.

CHAMPAGNOLE, le **17 JUL. 2026**


Le Maire,

(39300)
Coeur du Jura
Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20260717-SG-2026-AR-062-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

	2026-2027 TTC
<u>RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE AERE</u>	
Enfant Champagnolais ou enfant d'une autre commune en classe spécialisée :	
Groupe A :	4.72
Groupe B :	4.05
Enfant d'une commune autre que Champagnole pris sur place	6.14
Enfant d'une autre commune autre que Champagnole, repas livré	6.36
Repas livrés à la Communauté de Communes Champagnole, Nozeroy, Jura (crèche "La Hulotte")	4.77
Goûters	1.11
Frais d'intendance pour régularisation d'inscription	10.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20260717-SG-2026-AR-062-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

